



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du
Développement et de
l'Aménagement durables



REINO DE ESPAÑA

Ministerio de Fomento

Sommet franco-espagnol

Paris le 10 janvier 2008

Déclaration commune sur le programme d'études préliminaires

du

Nouvel axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen

*
* *

1) A l'occasion de la rencontre franco-espagnole à haut niveau du 17 octobre 2005, un plan d'action pour le développement des traversées pyrénéennes a été présenté par les ministres français et espagnol chargés des transports.

Les objectifs suivants ont été fixés :

- parvenir à une plus grande perméabilité des Pyrénées afin de faciliter le développement des échanges économiques et culturels entre les territoires concernés ;
- favoriser le rééquilibrage des modes de transport en faveur des modes ferroviaire et maritime ;
- agir dans le respect du patrimoine et de l'environnement naturel du massif pyrénéen

Le principe d'une participation des collectivités territoriales a été posé notamment afin d'étudier en profondeur l'insertion territoriale et environnementale dans le massif pyrénéen des différents projets d'infrastructures.

2) Pour le projet de nouvel axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen, faisant partie du projet prioritaire n° 16 des réseaux Trans-européens de Transport (RTE-T) et inscrit dans les planifications stratégiques française et espagnole, le programme de travail annexé à ce plan d'action prévoyait :

- de réaliser une étude relative à la modélisation de la répartition modale des trafics de marchandises et à l'analyse de l'inscription fonctionnelle de la nouvelle liaison

ferroviaire dans les réseaux ferroviaires des deux pays, afin que les premiers résultats permettent la définition des corridors de tracés possibles

- d'engager ultérieurement des études d'analyse territoriale et environnementale des tracés, à l'intérieur des corridors préalablement définis.

3) La première phase d'étude s'achèvera en 2008.

L'objectif du programme d'étude qui sera engagé, à partir de 2008, sera de réaliser les études d'analyse territoriale, environnementale et les études préliminaires de tracé du projet de nouvel axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen. Ce programme d'étude servira de base aux décisions à prendre concernant le projet, dans le cadre des procédures d'information, de participation et de concertation dans chacun des deux pays, incluant en France un débat public auquel les autorités espagnoles pourront être associées.

4) Pour chacune des grandes options de tracé, les études à conduire devront notamment porter sur les thèmes suivants:

- les besoins de transport et les trafics prévisibles, marchandises et voyageurs,
- la complémentarité avec les autres axes concernés, notamment transpyrénéens ou proches des Pyrénées,
- l'évaluation sommaire, technique et financière, du tracé et des aménagements associés (plateformes intermodales). Ces évaluations prendront en compte les données géographiques et l'importance des ouvrages à envisager (tunnels, viaducs, ...)
- l'évaluation sur le plan des impacts environnementaux
 - au niveau local (milieux naturels, milieux humains, notamment sur les agglomérations)
 - au niveau global (notamment bilan carbone)
- l'évaluation territoriale et économique, notamment les impacts en matière de développement local, d'aménagement du territoire et de logistique
- l'évaluation de l'intérêt socio-économique global, intégrant l'ensemble des impacts énoncés ci-dessus
- l'analyse de la faisabilité financière.

5) Le calendrier prévu pour le développement de ces études est le suivant :

- Etudes préliminaires des fuseaux de tracés. Début en juin 2008 et finalisation en juin 2010.
- Etudes d'évaluation environnementale (plusieurs phases). Début en juin 2009 et finalisation en juin 2013.
- Etudes préalables pour la réalisation de consultations préalables en Espagne. Début en juin 2009 et finalisation en décembre 2011 pour mener à terme à partir de 2012/2013 les procédures de participation publique
- Etudes préalables au débat en France. Début en juin 2009 et finalisation en décembre 2011, pour prendre en 2012/2013 une décision sur la mise du projet au débat public.

6) Les études devront prendre en compte les mesures réglementaires ou d'autre nature développées dans le cadre de l'Union Européenne pour augmenter la part modale des modes plus respectueux de l'environnement.

7) Pour mener à bien ce programme, la France et l'Espagne constitueront une structure de pilotage et une structure technique communes.

8) A la fin du 1er semestre 2008, les résultats des études de trafic actuellement en cours seront présentés aux collectivités locales concernées, notamment les régions, auxquelles il pourra être proposé de s'associer à la suite du programme conformément aux procédures applicables dans chaque pays.

9) La France et l'Espagne ont, conjointement, sollicité la Commission européenne, afin qu'elle contribue, dans le cadre du programme pluriannuel consacré aux projets prioritaires du réseau RTE sur la période 2007 – 2013, au financement de ce programme d'études, et se félicitent de la réponse positive apportée récemment par la Commission.

Fait à Paris le 10 janvier 2008, en deux exemplaires originaux, en langues française et espagnole.

Monsieur le Ministre d'État,
Ministre de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
de la République française

Madame la Ministre du
Développement
du Royaume d'Espagne

M. Jean-Louis Borloo

Mme. Magdalena Álvarez Arza